

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1880.

Crédit spécial de 75,000 francs au Département de l'Intérieur à l'occasion de l'exposition internationale de Melbourne (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. WASHER.

MESSIEURS,

Le crédit spécial de 75.000 francs que le Gouvernement sollicite de la Législature, à l'occasion de l'exposition internationale de Melbourne, n'a fait l'objet d'aucune observation en sections.

La section centrale félicite le Gouvernement de son initiative, car elle estime que l'industrie de notre pays a le plus grand intérêt à être mis à même de saisir toutes les occasions qui se présentent d'étendre ses relations, et de créer de nouveaux débouchés pour ses produits si variés. Nos industriels doivent s'efforcer en toutes circonstances de faire connaître et apprécier à l'étranger la nature et la qualité de leurs fabricats.

C'est afin de favoriser toutes les tentatives qui se font dans cet ordre d'idées, que le Gouvernement sollicite le crédit dont il s'agit. L'année dernière, à l'occasion de l'exposition internationale de Sydney, les Chambres ont alloué un crédit de 100,000 francs. D'après les renseignements qui sont parvenus à la section centrale, un grand nombre de nos artistes et de nos industriels, qui ont pris part à cette exposition, ont eu déjà à se louer des résultats obtenus.

Ainsi que l'indique l'exposé des motifs, l'intervention du Gouvernement dans les dépenses de l'exposition projetée, consistera principalement dans le paiement

(1) Projet de loi, n° 75.

(2) La section centrale, présidée par M. GUILLERY, était composée de MM. DE MACAR, GOBLET D'ALVIELLA, MALLAR, BOCKSTAEL, D'ANDRIMONT et WASHER.

des frais de transport des marchandises d'Anvers à Melbourne, et aussi de Sydney à Melbourne, pour les objets qui sont exposés en ce moment à Sydney.

La section centrale espère qu'un grand nombre de nos artistes et de nos industriels s'empresseront de mettre à profit l'occasion si favorable qui leur est offerte de se faire connaître en Australie. Jusqu'ici, la Belgique n'est guère en relations directes d'affaires avec ce pays, dont le commerce, tant d'importation que d'exportation, est considérable, puisqu'il s'élève annuellement à deux milliards cinq cent millions de francs.

Afin de faire ressortir l'importance de cette question, nous extrayons du rapport, en date du 16 décembre 1879, émanant de M. Van Schelle, commissaire belge à l'exposition de Sydney, les appréciations suivantes :

« L'exposition de Melbourne, au dire de tous ceux qui l'ont vue et qui » connaissent la colonie de Victoria, dit-il, sera un succès et sera supérieure en » tous points à celle de Sydney. Profitant des fautes faites ici, la commission » de Melbourne pourra les éviter. A mon avis, la participation de la Belgique » peut produire dans l'avenir des résultats prospères; aussi, importe-t-il » qu'elle soit aussi brillante que possible et plus complète que celle de Sydney. » Je n'ignore pas que les industriels belges font tous leurs efforts pour figurer » avec honneur à l'exposition de Bruxelles et qu'il sera difficile d'obtenir leur » adhésion; mais il faut remarquer que le résultat de ces deux expositions sera » tout différent.

» J'insiste sur ce point, ajoute-t-il, qu'il vaudrait mieux ne pas exposer, si ce » n'est pour briller; ce serait une faute pour l'industrie belge de déchoir du » rang que lui ont valu les sacrifices qu'elle s'est imposés et qu'elle occupe » aujourd'hui dans l'opinion australienne. Le professeur Reuleaux, commissaire » de l'Allemagne, et certes l'un des juges les plus compétents en matière de » commerce et d'industrie, me disait encore hier que les deux seuls rivaux » sérieux pour le commerce anglais sur le marché australien seraient, dans un » avenir peu éloigné, la Belgique et l'Allemagne. » (*Moniteur*, 15 février 1880).

La section centrale félicite le Gouvernement d'avoir confié à M. Georges Montefiore Lévi les fonctions de commissaire général, à Bruxelles, de l'exposition de Melbourne. C'est grâce au zèle, à l'activité, à l'intelligence et au grand dévouement déployés à l'occasion de l'exposition de Sydney, par M. Montefiore Lévi, que la Belgique occupe une place si honorable à l'exposition australienne.

La section centrale propose à la Chambre, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

G. WASHER.

Le Président,

JULES GUILLERY.

